

« Ce rapport serait un échec si l'essentiel de nos recommandations n'était pas suivi d'effet »

Interview de Jean-Marc SAUVÉ publiée dans Le Figaro le 6 octobre 2021

Jean-Marc Sauv  est le pr sident de la Commission ind pendante sur les abus sexuels dans l' glise (Ciase). Cr e en 2018   la demande de la Conf rence des  v ques de France, elle a rendu son rapport le mardi 5 octobre.

Votre mission est-elle accomplie ?

Jean-Marc SAUV . - Une mission de ce genre n'est jamais termin e. Mais, apr s 32 mois de travail, si nous ne pouvons pas pr tendre d tenir toute la v rit , nous avons accumul  assez de v rit  pour nous exprimer avec un degr  de certitude suffisant.

Quel est le r sultat majeur de cette enqu te ?

Nous avons contribu    mettre en lumi re un double d sastre. Dans l' glise catholique, les violences sexuelles sont une r alit  accablante. L'Inserm  value, sur la base d'un sondage r alis  par l'Ifop aupr s d'un  chantillon repr sentatif de 28.000 personnes,   216.000 le nombre de celles qui, vivant aujourd'hui en France, ont  t  victimes pendant leur minorit  de clercs, religieux ou religieuses catholiques...

Le m me institut  value   5 millions et demi le nombre total des personnes vivant en France qui ont  t  victimes de violences sexuelles dans tous les milieux sociaux, alors qu'elles  taient mineures : cela repr sente le pourcentage inconcevable de 14,5% des femmes et de 6,4% des hommes. Pour l' glise et pour la soci t , ces r sultats sont terrifiants.

Les clercs de l' glise catholique sont-ils plus impliqu s dans les abus sexuels sur mineurs que d'autres personnels  ducatifs de la soci t  civile ?

Les violences sexuelles commises par des clercs, des religieux et des religieuses catholiques repr sentent 4% du total des violences similaires dans la soci t  fran aise. Mais, si l'on prend le taux de pr valence, c'est- -dire le rapport entre les victimes et le nombre de personnes ayant fr quent  les diff rents milieux de socialisation - en dehors de la famille et des amis de la famille -, l' glise catholique appara t comme le milieu o  le taux d'abus a  t  le plus  lev  : il est de 0,82%.   titre de comparaison, ce taux est de 0,36% dans les colonies de vacances, de 0,34% dans l' ducation nationale, hors internats scolaires, et de 0,28% dans le sport. Ainsi, le taux de pr valence est environ deux fois sup rieur dans l' glise catholique   ce qu'il est dans les autres milieux. En revanche, le taux de pr valence de violences sexuelles dans les familles est 4   5 fois sup rieur   ce qu'il est dans l' glise.

Avez-vous constat  un effet mesurable de la politique de tol rance z ro contre la p dophilie lanc e par l' glise catholique   partir des ann es 2000 ?

L'id e  tait de signaler syst matiquement toute affaire de p dophilie au parquet. Mais l' glise a  prouv  les plus grandes difficult s   appliquer ces nouvelles r gles   des situations qu'elle connaissait d j  : le cas embl matique est celui de Bernard Preynat, qui n'a pas  t  d nonc . La culture,   la fois paternelle et fraternelle, au sein des dioc ses et des communaut s peut expliquer ce malaise de l' glise quand il faut d noncer un fr re. Il a  t   galement difficile pour l' glise d'articuler son message de mis ricorde de Dieu et de pardon des p ch s avec la mise en  uvre de sanctions pour des actes graves r prouv s par sa propre morale et par la loi civile. Cela dit, il faut reconnaître que, d s les ann es 2000, l' glise a op r  un vrai travail de pr vention   tous les niveaux de l'institution. Mais son drame a  t  de ne pas  tre capable de construire une relation appropri e avec les victimes. L' glise n'a pas su  couter et parler aux victimes. Sans l' mergence,   Lyon, de l'association de victimes « La Parole Lib r e », qui provoqua une seconde crise en 2015, nous n'aurions pas connu cette nouvelle  tape. L' glise n'a certes pas totalement n glig  les victimes, mais c'est seulement en les rencontrant et en les  coulant, qu'elle a pris la mesure du traumatisme caus  par les violences sexuelles de clercs et les cons quences   long terme sur des vies enti res. L' glise a attendu 2016 pour mettre ainsi en place des cellules d' coutes de victimes dans les dioc ses, et 2018 pour que les premi res victimes soient invit es   l'assemblée g n rale de la Conf rence des  v ques de France...

Quelles sont les trois mesures prioritaires pr conis es par la commission ?

Il faut tout d'abord que l' glise catholique reconnaisse sa responsabilit  dans ces violences sexuelles. L' glise ne peut pas consid rer que tous les actes d viants commis par ses clercs auraient  t  le fait de brebis galeuses, qui ne la concerneraient

pas en tant qu'institution ! Pour notre commission, cette explication n'est pas soutenable, ni acceptable. Qui, en effet, a recruté, formé, ordonné et affecté ces prêtres et religieux avec le pouvoir considérable de célébrer les sacrements, de pardonner des péchés et d'accompagner spirituellement des hommes, des femmes, des enfants ? Il y a bien une responsabilité de nature systémique de l'Église. Et cela, qu'il y ait eu ou non faute civile ou pénale, de la part de ses responsables. De ce point de vue, les situations où un évêque ou un supérieur majeur auraient mis consciemment un prêtre ou un religieux pédophile au contact de mineurs sont limitées. En revanche, la responsabilité de l'Église se rattache à la responsabilité « du fait d'autrui », telle que le Code civil la définit. À savoir l'obligation de réparer le préjudice causé par les personnes dont on doit répondre parce qu'on a la charge d'organiser, de diriger et de contrôler leur activité.

Ce qui est visé là n'est donc pas d'abord la responsabilité personnelle de tel ou tel supérieur religieux ou évêque. L'Église n'a évidemment pas mis en place ou toléré des réseaux ou des entreprises criminelles. Mais elle n'a pas su capter et entendre les signaux faibles émis par les victimes. Elle n'a pas su les traiter comme il convenait en imposant, a minima, des soins à l'agresseur et en érigeant une cloison infranchissable entre eux et les jeunes. Elle n'a pas su non plus nommer les choses. Le mot « agression », par exemple, n'est jamais utilisé dans les archives de l'Église. On a très longtemps parlé de « gestes déplacés », de « prêtres qui ont des problèmes avec des enfants ». L'Église s'est réfugiée dans l'euphémisation. Il faut d'ailleurs un véritable lexique pour comprendre aujourd'hui une pièce d'archive ecclésiale.

Comment réparer ?

Il ne peut pas y avoir de réparation intégrale parce que ce genre de préjudices est irréparable. Les 243 victimes que nous avons auditionnées, les 2819 courriers reçus, les 1628 réponses à l'enquête de victimologie et l'étude menée sur un échantillon de 28.000 personnes représentatives de la population générale nous ont appris combien les conséquences à long terme des violences sexuelles sont extrêmement lourdes. Ces actes peuvent briser pour toujours des vies entières sur le plan familial, affectif et sexuel. La nécessaire « réparation » ne peut pas être non plus purement forfaitaire et moins encore soumise à un barème en fonction de la hiérarchie du Code pénal. Dès lors qu'il y a responsabilité de l'Église, il y a une dette de celle-ci et une créance des victimes. La réparation ne doit pas passer par la gestion d'une suite de contentieux, mais par la reconnaissance de la qualité de « victime » pour les personnes qui ont subi des violences sexuelles dans l'Église et par l'indemnisation des conséquences dommageables de ces violences. Cette reconnaissance de la qualité de « victime » et la réparation qui en résulte constituent la seconde recommandation de la commission.

Une autre recommandation ?

Nous proposons que le droit canonique soit réformé en profondeur à ce sujet. Ce droit spécifique de l'Église catholique aurait pu apporter une contribution utile et peut-être même efficace pour garantir l'accueil des victimes et le traitement des auteurs d'agressions. Cela n'a pas été le cas. Il faut par exemple renforcer l'équité du procès canonique et permettre aux victimes d'accéder à la procédure les concernant... Beaucoup n'y ont pas accès à l'issue de la procédure visant le prêtre qui les a agressés !

Autre piste de travail, il faut identifier toutes les dénaturations qui ont créé un terreau favorable aux abus, par exemple la sacralisation excessive de la personne du prêtre et son identification au Christ en toutes circonstances. Un « manuel de civilité chrétienne » édité en 1913 écrit noir sur blanc que le prêtre « tient la place de Dieu » dans l'exercice de son « saint ministère » justifiant « une vénération toute particulière ». Certains prêtres ont dévoyé ce respect pour assouvir leurs pulsions. D'autres ont manipulé « l'obéissance » qui a donné lieu à beaucoup d'abus chez des jeunes majeurs. D'autres encore ont travesti le sacrement de pénitence, qui a été le cadre d'agressions. D'autres ont dévoyé la théologie des « charismes » pour leur propre plaisir. En un mot, ce qui devait conduire à la liberté intérieure et à Dieu a parfois mené à son contraire, l'emprise, la dépendance et le Mal.

Dernier point, le tabou sur la sexualité, loin de favoriser la lutte contre les violences sexuelles, a créé une sorte de point aveugle sur des infractions très graves et provoqué une sorte de nivellement des pratiques déviantes : entre des relations sexuelles hors mariage entre personnes consentantes, la masturbation et des agressions telles que les viols, l'échelle de gravité n'est pas claire. La morale de l'Église catholique ne prend pas non plus en compte l'offense à autrui, à savoir les atteintes à l'intégrité physique et psychique de la personne victime. Ces agressions sont des œuvres de mort, des atteintes à la vie que ne souligne pas suffisamment le Code de droit canonique, même s'il va être réformé en ce sens.

En quoi le rapport de la commission Sauvé serait un échec ?

Ce rapport serait un échec si l'essentiel de nos 45 recommandations n'était pas suivi d'effet. Nous ne proposons pas de comité de suivi, c'est maintenant à l'Église et aux baptisés de se saisir de ce rapport pour prendre, dès à présent, des décisions et des résolutions.

Parmi les sujets tabous, il y a la question de l'homosexualité, vécue ou non dans la chasteté, de certains prêtres. Il ne s'agit pas de faire d'amalgame avec la pédophilie, mais abordez-vous ce point ?

Nous constatons que, dans l'Église, le ratio des victimes d'agression sexuelle, garçons ou filles, est inversement proportionnel à celui de la société en général : dans la société, les garçons représentent 25% des victimes et les filles 75%. Dans l'Église catholique, les femmes représentent 20% des victimes et les garçons 80%, même si, avec le temps, la proportion des femmes augmente. Quant à l'âge des victimes, il a tendance à augmenter mais, entre les années 1950 et 1970, l'écrasante majorité des garçons victimes de clercs étaient âgés de 10 à 13 ans avec un pic à 11-12 ans. Le rapport est prudent sur l'interprétation de ces données. Le monde liturgique et éducatif ecclésial de l'époque était certes très séparé entre hommes et femmes. Mais il y a probablement d'autres causes que le simple « effet d'opportunité » résultant du fait que les clercs et religieux avaient surtout accès aux garçons.

Y a-t-il eu des tensions entre les membres de la commission, dont une majorité ne partage pas ni la foi catholique ni sa culture ? Avez-vous senti des pressions de l'Église catholique sur vos travaux ?

La commission a été très enrichie par son pluralisme confessionnel et sa multidisciplinarité. On a pu ainsi croiser des analyses historiques, sociologiques, psychologiques et psychiatriques, juridiques et théologiques. Ce fut un travail passionnant et probablement unique. Honnêtement et sans enjoliver le réel, je crois pouvoir dire que nous n'avons pas subi les inconvénients de ce pluralisme et de cette multidisciplinarité. Il y a eu entre nous des débats très intenses, mais aussi une dynamique constructive et, au fil du temps, beaucoup de respect et d'amitié entre nous. Nous ne parlions pas des langues radicalement différentes et n'avons pas eu à faire des compromis factices et incompréhensibles. Ce rapport a été adopté par toute la commission, sans démission, ni opinion dissidente, ce que nous avons pourtant admis d'entrée de jeu pour que tout le monde se sente à l'aise.

Est-ce que le catholique Jean-Marc Sauvé, vous ne vous en cachez pas, a rencontré des problèmes de conscience au fil de ce travail qui déstabilise l'Église catholique ?

Si j'ai accepté cette mission, c'est d'abord parce que je suis catholique. Cette identité a été déterminante pour que j'accepte cette responsabilité. Ce que j'ai découvert au fil des mois m'a plus qu'ému. Cela m'a indigné, révolté et bouleversé... En tant que personne humaine, mais plus encore comme catholique. Il n'y a pas pour moi une once de contradiction entre ma foi catholique, d'une part, et la recherche et le service de la vérité, d'autre part. Les deux ne font qu'un. Ce service s'impose à moi avec une très grande évidence ! Notre rapport dit donc les choses, sans accabler, sans invectiver. Il les nomme, sans complaisance. Nommer ce qui est, c'est le point de départ. Quant aux propositions, aucune ne heurte ma conscience de catholique et de catholique pratiquant. Je mesure que beaucoup de recommandations sont très décapantes, voire abrasives pour l'Église catholique, certaines imposent même une rupture mais, du moins à mes yeux, je pense que rien de ce que la commission propose ne remet en cause la doctrine de l'Église, ni ses dogmes, ni ses enseignements fondamentaux.

Certains pensent que ce rapport, commandé par l'Église, va trop loin dans ses conclusions et regrettent cette initiative, non pour son principe, mais pour l'ampleur qu'elle prend à un moment où l'Église s'est d'ores et déjà en partie réformée sur le sujet : fallait-il passer au crible tout ce passé sordide ?

Je connais ces points de vue, mais je ne suis pas la Conférence des évêques. J'ai été mandaté pour mener ce travail. La seule chose que je puisse faire, c'est rendre compte de nos recherches et de nos conclusions. Je n'ai pas la réputation de faire les choses à moitié. Je ne sais pas faire semblant. De toute manière, il fallait dresser un état des lieux. Il était très imprévisible, mais il commande le reste. On ne peut pas décrire ces crimes et ces manquements et dire : « Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, continuons comme avant comme si de rien n'était ! »

Il est exact qu'entre le début de notre enquête, l'année 1950, et 2020, fin de l'étude, les abus sexuels dans l'Église ont énormément baissé, mais nous constatons aussi qu'ils ont cessé de décroître ces dernières années et qu'ils subsistent. Globalement, ces abus ont été massifs. Ils sont évidemment intolérables, injustifiables. Il faut en tirer les conséquences pour le passé et pour l'avenir. Si la vigilance s'est grandement accrue dans l'Église, on ne peut pas dire que c'est une réalité qui est complètement derrière nous.